

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

PNEUMEQUINE

2. Composition qualitative et quantitative

1 dose de 1 mL contient :

Substance(s) active(s) :

Herpèsvirus équin de type 1 inactivé, glycoprotéines $\geq 1,3 \log_{10}^{(*)}$

Excipient(s)

Huile légère de paraffine 228,8 à 248,5 mg

Acides gras polyoxyéthylénés 21,8 à 34,5 mg

Ether d'alcools gras et de polyols 15,7 à 28,5 mg

(*) Titre en anticorps séroneutralisant obtenu chez le cobaye vacciné.

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Emulsion injectable.

4.1. Espèces cibles

Chevaux.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les chevaux de plus de 6 mois :

- Immunisation active contre la rhinopneumonie équine.

4.3. Contre-indications

Ne pas administrer le vaccin par voie sous-cutanée.
Ne pas administrer le vaccin au niveau de la croupe.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Ne pas vacciner les femelles reproductrices dans la semaine précédant ou dans les 21 jours suivant la saillie.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Ne vacciner que des animaux en bonne santé.
Eviter tout stress une semaine avant et après la vaccination.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

A l'attention de l'utilisateur :

Ce produit contient de l'huile minérale. Son injection accidentelle chez l'homme peut entraîner une douleur importante et de l'œdème, particulièrement s'il est injecté dans une articulation ou un doigt, et dans de rares cas pourrait se traduire par la perte du doigt concerné si une intervention médicale rapide n'est pas réalisée.

Si vous êtes victime d'une injection accidentelle du produit, demandez rapidement un avis médical, même si la dose injectée est très faible, et munissez-vous de la notice. Si la douleur persiste plus de 12 heures après examen médical, demandez à nouveau conseil à un médecin.

A l'attention du médecin traitant :

Ce produit contient de l'huile minérale. Même si la quantité de produit injectée est vraiment minime, l'injection accidentelle de ce produit contenant de l'huile peut entraîner un œdème important, qui peut, par exemple, aboutir à une ischémie nécrosante et à la perte d'un doigt. Un examen chirurgical approfondi et RAPIDE est requis et peut nécessiter la réalisation d'une incision précoce et d'une irrigation du site d'injection, spécialement quand la pulpe du doigt ou un tendon sont impliqués.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

En cas d'injection intramusculaire au poitrail, un œdème transitoire peut apparaître au point d'injection.
Exceptionnellement, la vaccination est susceptible de révéler un état d'hypersensibilité. Instaurer alors un traitement symptomatique.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Le vaccin peut être utilisé durant la gestation conformément au schéma vaccinal.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune information n'est disponible sur l'innocuité et l'efficacité de l'association de ce vaccin avec un autre médicament vétérinaire. En conséquence, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

4.9. Posologie et voie d'administration

1 dose de 1 mL par voie intramusculaire de préférence au niveau de l'encolure selon les modalités suivantes :

Pour les animaux non reproducteurs, la vaccination doit être pratiquée selon les modalités suivantes :

Primo-vaccination :

2 injections à 1 mois d'intervalle.

Rappels :

Annuels.

En cas de menace épizootique, un rappel est conseillé sur l'ensemble de l'effectif.

Pour les juments reproductrices, la vaccination doit être pratiquée selon les modalités suivantes :

Primo-vaccination :

2 injections à 1 mois d'intervalle.

Troisième injection 6 mois plus tard.

Il est recommandé de pratiquer la primovaccination avant la première saillie.

Rappels :

6 mois à un an au maximum après la dernière injection, à effectuer au début de la deuxième moitié de la gestation.

En cas de menace épizootique, un rappel est conseillé sur l'ensemble de l'effectif.

Ne pas utiliser d'injecteur automatique pneumatique.

Respecter les conditions usuelles d'asepsie et de manipulation des animaux.

Utiliser pour l'injection du matériel stérile dépourvu de toute trace d'antiseptique et/ou de désinfectant.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucun effet indésirable n'a été constaté après l'administration de plusieurs doses.

4.11. Temps d'attente

Zéro jour.

5. Propriétés immunologiques

Code ATC-vet : QI05AA05.

Le vaccin contient la glycoprotéine de l'herpèsvirus équin type 1 inactivé et est destiné à induire un état immunitaire contre la rhinopneumonie équine.

6.1. Liste des excipients

Huile légère de paraffine

Acides gras polyoxyéthylénés

Ether d'alcools gras et de polyols

Triéthanolamine

Tampon PBS (chlorure de potassium, chlorure de sodium, phosphate monopotassique, phosphate disodique dihydraté, chlorure de magnésium hexahydraté, chlorure de calcium dihydraté, eau pour préparations injectables)

6.2. Incompatibilités majeures

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

A conserver et transporter réfrigéré (entre 2°C et 8°C), à l'abri de la lumière.

Ne pas congeler.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre hydrolytique de type I

Bouchon caoutchouc butyle

Capsule aluminium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE
29 AVENUE TONY GARNIER
69007 LYON
FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/2407147 5/1988

Boîte de 1 flacon de 1 dose
Boîte de 10 flacons de 1 dose

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

22/06/1988 - 10/01/2013

10. Date de mise à jour du texte

27/04/2020